

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean • BP 19 • 31131 BALMA CEDEX
Tél. 61. 24. 06. 51

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. "MIDI-PYRÉNÉES"
CCP : 8618-62 Y Toulouse
I.S.S.N. : 0752-2053

PUBLICATION PERIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 130 F

BULLETIN N° 19 DU 26 OCTOBRE 1988

CEREALES

DESHERBAGE D'AUTOMNE

Ce type de désherbage va de la pré-levée de la culture à la post-levée précoce (1 feuille à début tallage de la céréale).
Il est particulièrement indiqué pour notre région dans les cas suivants :
- précédents salissants (blés) et d'une manière générale dans les parcelles régulièrement infestées de mauvaises herbes, avec risques d'importantes levées de graminées,
- terres difficiles d'accès en hiver.

Choisir un produit du dépliant ITCF-SPV adressé avec notre bulletin n° 5 du 24 Mars 1988.

Par rapport à la campagne précédente, à signaler l'apparition de quelques nouveaux produits :

- **ATHLET**, association de chlortoluron 500 g/l et bifénox 200 g/l, utilisable de 4 à 5 l/ha de la pré-levée à la poste-levée précoce sur blé tendre et orge d'hiver (à n'utiliser que sur variétés tolérantes aux chlortoluron).

- **QUARTZ GT**, association d'isoproturon 500 g/l et diflufénicanil 62,5 g/l, utilisable sur blé tendre à la dose de 3 l/ha en pré-levée et sur blé tendre et orge d'hiver à la dose de 2,5 à 3 l/ha en post-levée précoce.

- **PUMA**, antigraminée foliaire contenant 60 g/l de fénoxaprop éthyl, utilisable sur blé tendre d'hiver à partir du stade 1 feuille, à la dose de 2 à 3 l/ha selon le stade des graminées (2 l/ha sur vulpins et folles avoines au stade 2-3 feuilles, 3 l/ha à la fin tallage).

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Situation 1988 — La manifestation de cette maladie a été observée assez fréquemment, tant sur blé que sur orge, n'occasionnant toutefois que rarement des pertes de rendement importantes d'après nos informations.

Préconisation — *Eliminer les repousses de céréales et autres graminées adventices afin de supprimer les "réservoirs" de la maladie.*

Les Avertissements Agricoles vous tiendront informés de la situation concernant l'importance des pucerons observés à la levée des céréales au cours des prochaines semaines.

P.2.4

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRÉNÉES. Le Directeur-Gérant : D. CALLU. C.P.P.A.P. N° 532 AD

COLZA

DESHERBAGE

Additif *à notre dernier bulletin n° 18 du 13 Octobre :*

A la rubrique "**Herbicides utilisables en post-levée**", ajouter la spécialité LONTRYX 200 (à base de chlopyralid) à utiliser de la levée au stade "boutons accolés" du colza, à la dose de 0,625 l/ha.

LUTTE CONTRE LES LIMACES ET PROTECTION DU GIBIER

Chaque année à l'automne et au début du printemps, les agriculteurs sont amenés à protéger leurs cultures contre les limaces. **Cette protection, trop systématique et parfois mal conduite, entraîne localement des accidents** (mortalités de gibier ou d'animaux domestiques) **que l'on peut assez facilement éviter.**

* Deux types de limaces posent problèmes à l'agriculture :

- celles qui ont une **activité essentiellement souterraine** (limace noire ou horticole, espèces du genre Milax)

- les autres à **activité de surface**

* Toutes ces espèces sont favorisées par :

- la présence de résidus de récolte
- les mottes ou cailloux
- les préparations superficielles des semis

Stratégie Conseils

➔ **Eviter** dans la mesure du possible de **provoquer les conditions favorables au développement des limaces** (mottes, préparations superficielles).

➔ Vis-à-vis des **limaces à activité souterraine, mélanger l'anti-limace à la semence** dans le semoir.

➔ **N'intervenir contre les limaces à activité de surface qu'en cas de besoin** (tout début des dégâts qui nécessitent le plus souvent de fortes rosées matinales ou des précipitations). **Limiter lorsque cela est suffisant les interventions aux bordures des parcelles**, ce qui induit des économies sensibles.

➔ Dans tous les cas, **n'utiliser que des spécialités autorisées pour cet usage aux doses homologuées** (les dépassements sont toujours inutiles et coûteux) **en veillant à un épandage régulier** qui évite les concentrations localisées sans intérêt technique et dangereuses.

* * * *